

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1304****21 décembre 2004****SOMMAIRE**

<b>Amar S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62574</b>	<b>Formula G S.A., Fentange</b> .....	<b>62584</b>
<b>(Les) Amis de Comunità Emmanuel, A.s.b.l., Ettelbruck</b> .....	<b>62549</b>	<b>Guinness Properties S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62574</b>
<b>(Les) Amis de Comunità Emmanuel, A.s.b.l., Ettelbruck</b> .....	<b>62552</b>	<b>H.O.M.E. Participation S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62577</b>
<b>Association Historico-Culturelle, A.s.b.l., Luxbg</b> ..	<b>62549</b>	<b>HDP S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62590</b>
<b>Auvitrade Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62568</b>	<b>Hortum S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62558</b>
<b>Auvitrade Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62569</b>	<b>Hortum S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62558</b>
<b>Baltic Ace Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62546</b>	<b>Inter-Guard A.G., Luxembourg</b> .....	<b>62554</b>
<b>Baluiki S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62567</b>	<b>International Industrial Shareholding (I.I.S.) Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62560</b>
<b>Capa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62552</b>	<b>LSF IV Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>62557</b>
<b>Carola Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62558</b>	<b>LSF IV Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>62557</b>
<b>CB Richard Ellis S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62559</b>	<b>LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>62568</b>
<b>Ceodeux LPG Valves Technology S.A., Lintgen</b> ..	<b>62583</b>	<b>LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>62568</b>
<b>Ci.Pe.Fin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62586</b>	<b>LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>62568</b>
<b>Ci.Pe.Fin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62586</b>	<b>LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>62560</b>
<b>CL Immobilien, S.à r.l., Waldbillig</b> .....	<b>62548</b>	<b>LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>62561</b>
<b>Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A., Hesperange</b> .....	<b>62592</b>	<b>Lux-Diffusion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62580</b>
<b>Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A., Hesperange</b> .....	<b>62592</b>	<b>Lux-Diffusion S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62582</b>
<b>Cosmos Lux International Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>62572</b>	<b>Maes Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62575</b>
<b>DIA Tritonco 2 (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> ..	<b>62561</b>	<b>MHT Luxemburg S.A., Mertert</b> .....	<b>62571</b>
<b>DIA Tritonco 2 (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> ..	<b>62565</b>	<b>MJ Collections S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62558</b>
<b>Doublet et Cie, S.e.n.c., Luxembourg</b> .....	<b>62589</b>	<b>Nordthulin Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62557</b>
<b>Duediquattro S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62559</b>	<b>Opta S.A.</b> .....	<b>62548</b>
<b>Ecobel S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>62556</b>	<b>Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>62565</b>
<b>El Pueblo S.A., Reisdorf</b> .....	<b>62546</b>	<b>Polygraphic Services International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62582</b>
<b>Emmsaha Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62559</b>	<b>Reflex Interim, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>62572</b>
<b>Euro Management Services S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62556</b>	<b>Ribamar S.A., Ettelbruck</b> .....	<b>62551</b>
<b>Event &amp; Travel Blenders S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62588</b>	<b>Rotarex Electronics S.A., Lintgen</b> .....	<b>62588</b>
<b>Excalibur S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62570</b>	<b>Sea Coral Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62591</b>
<b>Excalibur S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62571</b>	<b>Sweelinck Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62548</b>
<b>Fassa International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62579</b>	<b>Terroma S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62546</b>
<b>Financial Ridge S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62589</b>	<b>Top Ten Multifonds Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>62573</b>
<b>Financial Ridge S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62589</b>	<b>Topset Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62587</b>
<b>Finaxa Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62566</b>	<b>Trosten S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62573</b>
<b>Finaxa Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62566</b>	<b>Vera F. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62583</b>
<b>Fonik S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>62576</b>	<b>Winchester International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62581</b>
<b>Foodline International, S.à r.l., Esch-sur-Sûre</b> .....	<b>62548</b>	<b>Xanatum Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>62581</b>

**BALTIC ACE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 69.428.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALTIC ACE INVESTMENTS S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(085442.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**EL PUEBLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 5, rue de l'Our.  
R. C. Luxembourg B 101.642.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Signature.

(903421.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2004.

---

**TERROMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 32.349.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TERROMA S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 32.349, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 04 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 170 du 22 décembre 1989. La dernière modification fut apportée aux statuts, par acte reçu par le même notaire en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro N° 587 du 28 mai 2003.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Maître Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateur Monsieur Moritz Gspann, Rechtsanwalt, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui leur a été au préalable communiqué.

Le bureau constate que l'assemblée réunissant tous les actionnaires est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour, avertissant les actionnaires que certaines des décisions qui vont suivre doivent être adoptées à l'unanimité, donc sans aucune vote contraire ni abstention pour remplir les conditions édictées par l'article 67-1(1) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, ledit ordre du jour est alors conçu comme suit:

1. Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2003;
2. Décharge aux organes sociaux et acceptation des démissions des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne, de transférer le siège social en Italie et de l'établir à 20121 Milano, Via Giuseppe Sacchi, n° 7;
4. Décision de transférer en Italie tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, et ce sans dissolution ni liquidation préalable de la Société. Les comptes sociaux approuvés sont à considérer comme comptes de départ au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie;
5. Transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée italienne;
6. Election et fixation des pouvoirs du gérant et nomination de la gérante de la Société transférée en Italie, à savoir: Madame Maria Rosaria Greco, née à Rome le 29 mars 1953 avec adresse professionnelle à 20121 Milan, Via G. Sacchi, n° 7;

7. Décision de conférer à Monsieur Moritz Gspann, Rechtsanwalt à Luxembourg, tous pouvoirs pour représenter seul la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relatives aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège;

8. Décision de conférer à Monsieur Marzio Genghini, dottore commercialista, né à Milan le 14 avril 1942 avec adresse professionnelle à 20121 Milano, Via Giuseppe Sacchi, n° 7, tous les pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant;

9. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale arrête et approuve la situation du bilan et des comptes de profit et perte arrêtés au 31 décembre 2003.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonctions jusqu'à présent et par vote spécial leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne, de transférer le siège de la Société de Luxembourg en Italie et d'établir ce siège à I-20121 Milan, Via Giuseppe Sacchi, n° 7.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que le transfert du siège social de la Société s'accompagnera du transport en Italie de tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans qu'il soit procédé à la dissolution ni à la liquidation de la Société, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne. L'assemblée générale confirme que les comptes sociaux approuvés dans la première résolution sont à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie.

Une copie desdits comptes, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

*Cinquième résolution*

En se référant aux dispositions de l'article 3 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide que la Société sera transformée, avec effet au jour de sa première assemblée générale extraordinaire à tenir en Italie, en une société à responsabilité limitée en conformité avec les lois et usances italiennes sur les sociétés commerciales à responsabilité limitée et que sa dénomination sera alors TERROMA s.r.l.

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois italiennes, et notamment les nouvelles lois sur les sociétés à responsabilité limitée, la première assemblée générale extraordinaire adoptera ses statuts par devant un notaire en Italie.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale confirme que la Société devenue s.r.l. sera gérée, même après le présent transfert de son siège social en Italie, par un gérant unique, en la personne de Madame Maria Rosaria Greco, née le 29 mars 1953 à Rome, avec adresse professionnelle à I-20121 Milan, Via G. Sacchi, n° 7.

La Société sera en toutes circonstances engagée par la signature individuelle de sa gérante.

*Septième résolution*

L'assemblée générale confère à M<sup>e</sup> Moritz Gspann, préqualifié, tous pouvoirs pour représenter seul la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale donne procuration à Monsieur Marzio Genghini, né à Milan le 14 avril 1942, avec adresse professionnelle à I-20121 Milano, Via Giuseppe Sacchi, n° 7, pour représenter (seul) la Société en Italie auprès de toutes les instances administratives et fiscales à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Hengel, N. Schaeffer, M. Gspann, P. Steinhäuser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(084099.3/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

**OPTA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 103.221.

—  
*Réunion du conseil d'administration du 20 octobre 2004*

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme OPTA S.A.

a) Monsieur Johannes Roosenboom, conseiller économique, né à Staphorst (NL), le 12 mars 1957, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte

b) Monsieur Jean-Baptiste Pascal van Lier, conseiller économique, né à Nijmegen (NL), le 11 avril 1965, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte

c) la société DELMA & Cie S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 98.510, ici représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bienm consultant, demeurant à Wiltz

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Jean-Baptiste Ascal van Lier, prénommé chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente réunion est clôturée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. DSO-AV00166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903422.3/2724/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2004.

---

**FOODLINE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 92.084.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2004, réf. DSO-AV00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903425.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2004.

---

**CL IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.

R. C. Luxembourg B 99.252.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AV04232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903426.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2004.

---

**SWEELINCK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 36.869.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 21 mai 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003;

4. Les Mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de 6 ans les mandats des Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Romain Thillens, ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085410.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**ASSOCIATION HISTORICO-CULTURELLE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1640 Luxembourg, 12, rue Charles Goudond.  
R. C. Luxembourg F 744.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2004*

Suite à la convocation du 28 août 2004, les membres de l'ASSOCIATION HISTORICO-CULTURELLE, A.s.b.l., se sont réunis le 15 septembre 2004, pour débattre de l'ordre du jour suivant:

- changement de l'adresse du siège social de l'association et le titre dont le siège portera

Les membres se sont réunis à l'Assemblée générale extraordinaire et à la majorité prévue par les Statuts, ont pris la décision suivante:

- de changer l'actuelle adresse: 55, rue du Pont, L-9545 Wiltz, à l'adresse: 12, rue Charles Goudond, L-1640 Luxembourg-ville. Ainsi le titre que le siège social de l'Association portera sera: CENTRE CULTUREL DE LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE DU MIDI. Cela est en vertu de l'article 3 du Projet (déposé depuis auprès du Ministère du Culte) de la Convention entre le Conseil Représentatif des ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE MUSULMANE DU G.D.L., dont l'Association est un des membres fondateurs.

*Rapporteur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02660. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(903475.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2004.

**LES AMIS DE COMUNITÀ EMMANUEL, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 33, rue Prince Henri.  
R. C. Luxembourg F 749.

Entre les soussignés, à savoir:

1. L'association COMUNITÀ EMMANUEL, représenté par son coordinateur, Ferrocino Daniele Antonio, demeurant à 16, Via Don Bosco I-73100 Lecce, et de nationalité italienne;
  2. Achten Manuel, employé privé, demeurant à 21, rue Matthias Koener, L-4174 Esch-sur-Alzette, et de nationalité luxembourgeoise;
  3. Leuchter Joelle, demeurant à 4, rue Hicht, L-6238 Braidweiler, et de nationalité luxembourgeoise;
  4. Thiel-Rausch Maggy, demeurant à 5, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, et de nationalité luxembourgeoise;
- Il a été constitué une association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

**STATUTS****Chapitre Ier. - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination suivante: LES AMIS DE COMMUNITÀ EMMANUEL.

**Art. 2.** Le siège de la susdite association est situé 33, rue Prince Henri à Ettelbrück, L-9047.

Il peut toutefois être transféré en tout autre lieu à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 3.** La durée de la présente association est illimitée.

**Chapitre II. - Objets**

**Art. 4.** L'association développe diverses activités afin de soutenir, promouvoir, créer et gérer toute initiative sociale et/ou éducative en faveur de personnes marginalisées, et ce quel que soit leur âge.

L'association a toutefois pour ambition de viser plus spécifiquement les personnes d'origines étrangères résidant sur le territoire du Grand-duché de Luxembourg

L'association peut accomplir tout acte et toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet et semblant de nature à favoriser celui-ci.

**Chapitre III. - Membres - Conditions d'admission et de sortie**

**Art. 5.** Le nombre de membres associés ne peut être inférieur à trois.

**Art. 6.** L'association comprend en tant que membres effectifs fondateurs, les personnes suivantes:

Achten Manuel, Luxembourgeois,  
Ferrocino Daniele, Italien,  
Leuchter Joelle, Luxembourgeoise,  
Thiel Rausch Maggy, Luxembourgeoise.

Peut devenir membre effectif toute personne physique ou morale de droit public et privé, désirant participer aux activités de l'association, adhérant à ses buts et à son esprit et ayant réglé sa cotisation annuelle. L'admission d'un membre est délibérée par le conseil d'administration qui décide à la majorité des voix de ses membres, après demande de l'intéressé.

Peut devenir membre honoraire, toute personne physique ou morale désirant donner un support moral et financier à l'association.

**Art. 7.** Le taux de cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale et s'élève à un montant maximum de 50,- EUR.

**Art. 8.** Une liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association, doit être déposé au greffe du tribunal civil du siège de l'association dans le mois de la publication des statuts. Elle est complétée chaque année, par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres. Toute personne pourra en prendre gratuitement connaissance.

Cette liste des membres devra être complétée dans le mois à partir de la date de l'assemblée générale.

**Art. 9.** Tout membre de l'association est libre de se retirer en adressant sa démission au conseil d'administration. L'exclusion d'un membre, pour des actes portant un préjudice grave à l'association, sera prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix, après que le membre ait été entendu en ses explications.

Le Président et/ou le Conseil d'Administration peut suspendre un membre temporairement dans l'attente de la décision finale de l'assemblée générale.

Est réputé démissionnaire, l'associé qui ne paye pas la cotisation dans un délai de trois mois à partir de son échéance.

L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

#### **Chapitre IV. - Administration**

**Art. 10.** L'assemblée générale, organe de souveraineté de l'association, est composée de tous les membres associés dans le livre des adhérents au moment de la convocation.

**Art. 11.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'approbation des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'association.

**Art. 12.** Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année dans le courant du premier semestre de l'année civile.

**Art. 13.** L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire adressée à chaque membre au moins quinze jours avant la date prévue. L'ordre du jour doit être joint à la dite convocation.

Une assemblée extraordinaire peut être convoquée à tout moment par décision du conseil d'administration. Celui-ci est obligé de la convoquer, de manière à ce qu'elle soit tenue dans le mois, à la demande.

**Art. 14.** Chaque membre a le droit d'assister à l'assemblée générale.

Il est toutefois loisible aux associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé ou par un tiers. Aucun membre ne peut représenter plus de deux membres.

**Art. 15.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 16.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans, la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 17.** Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 18.** Tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanées des associations sans but lucratif, doivent mentionner la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement de ces mots, écrits lisiblement et en toutes lettres: Association sans but lucratif.

**Art. 19.** Le conseil d'administration dans son interne doit nommer:

Président - Vice Président - Trésorier - Secrétaire

Définir leur fonctionnement et le pouvoir individuel de ses préposés pour compte de l'association.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres voire à un tiers.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 20.** L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

**Art. 21.** L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 22.** Le jugement qui prononce, soit la dissolution d'une association, soit l'annulation d'un de ses actes, est susceptible d'appel.

**Art. 23.** A défaut de disposition statutaire, la décision de l'assemblée générale qui prononce la dissolution déterminera aussi l'affectation des biens, et, à défaut par l'assemblée générale de statuer sur ce point, les liquidateurs donneront aux biens une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

La liquidation s'opère dans ce cas par les soins d'un liquidateur ou de plusieurs liquidateurs qui exercent leurs fonctions, soit par application des statuts, soit en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, soit, à défaut de celle-ci, en vertu d'une décision de justice, qui pourra être provoquée par tout intéressé ou par le ministère public.

**Art. 24.** Les résolutions de l'assemblée générale et les décisions de justice relatives à la dissolution de l'association, aux conditions de la liquidation et à la désignation des liquidateurs sont publiées par extraits, aux annexes 1 du Mémorial, ainsi que les noms, professions et adresses des liquidateurs.

**Art. 25.** Il ne pourra être procédé à l'affectation de l'actif qu'après l'acquittement du passif.

Ettelbruck, le 14 juillet 2004.

D. A. Ferrocino, M. Achten, J. Leuchter, M. Thiel-Rausch.

Enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2004, réf. DSO-AS00165. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903499.3/000/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 2004.

### **RIBAMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9042 Ettelbruck, 2, rue de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 91.693.

#### *Assemblée générale extraordinaire du 5 août 2004*

L'an deux mille quatre, le cinq août s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme RIBAMAR S.A., avec siège social à L-9042 Ettelbruck, 2, rue de l'Etoile.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Francelina Ribamar Cristina, commerçante, demeurant à route de Bastogne 68, L-9176 Niederfeulen.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Helena Rodrigues, employée, demeurant à L-3230 Bettembourg, route d'Esch 29.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Madame Vera Cristina Goncalves, étudiante, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 68, route de Bastogne;
- Monsieur Ricardo Jorge Cristina Alves, étudiant, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 68, route de Bastogne.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre des actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle la liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Révocation d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Francisco Vieira, maçon, demeurant à L-9043 Ettelbruck, 77, rue de Feulen de son poste d'administrateur et de lui accorder décharge pour son mandat.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur, Mademoiselle Vera Cristina Goncalves, étudiante, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 68, route de Bastogne.

La durée de son mandat est fixée à quatre ans.

Suite à cette décision, la souscription aux actions se compose comme suit.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donné lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. DSO-AV00150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903501.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 2004.

**LES AMIS DE COMUNITÀ EMMANUEL, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 33, rue Prince Henri.  
R. C. Luxembourg F 749.

—  
*Procès-Verbal de l'assemblée générale du 27 octobre 2004*

*Modification aux statuts*

Il a été décidé à l'unanimité des voix la modification de l'article 19 des statuts comme suit:

**Art. 19.** Le conseil d'administration est l'organe exécutif de l'association et est élu par l'assemblée générale. Les membres doivent être au moins au nombre de trois. La durée du mandat des administrateurs est de trois ans. Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le mandat des administrateurs vient à expiration après l'assemblée générale qui procède à leur remplacement. Si un administrateur ne peut plus exercer son mandat ou s'il renonce, le conseil d'administration peut coopter un nouvel administrateur dont la nomination définitive est soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Les membres sortants sont rééligibles par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

En l'absence du président et du vice-président, l'administrateur le plus âgé est investi des fonctions de la présidence.

A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par la signature de deux membres du conseil d'administration dont au moins celle du président ou du vice-président, qui n'ont pas à justifier d'une délibération préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut procéder à la désignation, à titre temporaire ou définitif, de conseillers techniques et de commissions d'études ou d'experts, ou autres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, à défaut de celui-ci, du vice-président, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres voire à un tiers. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de sa compétence.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2004, réf. DSO-AV00224. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903500.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 2004.

**CAPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 103.471.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant à L-2270 Luxembourg, 8, rue d'Orval.

2.- Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, né à Eisenstadt (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant à L-5482 Wormeldange, 11, Remeschter.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CAPA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition d'un ou plusieurs immeubles à Luxembourg et à l'étranger pour son propre compte ainsi que la mise en valeur de ces immeubles.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.



La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Thierry Hellers, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2.- Monsieur Gernot Kos, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
Total: trois mille cent actions. . . . .	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant à L-2270 Luxembourg, 8, rue d'Orval;
  - b) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 6 octobre 1936, demeurant à L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines;
  - c) Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, né à Eisenstadt (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant à L-5482 Wormeldange, 11, Remeschter.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, (R. C. Luxembourg section B numéro 63.836).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5.- Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, G. Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2004, vol. 529, fol. 36, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2004.

J. Seckler.

(084453.3/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

**INTER-GUARD A.G., Société Anonyme.**

**Capital: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 70.323.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 octobre 2004 (exercice clos le 31 décembre 2003)*

L'an deux mille quatre, le 5 octobre, à quinze heures,

les actionnaires de la société INTER-GUARD A.G., société anonyme au capital de EUR 31.000,-, dont le siège social est à L-2430 Luxembourg, 17, Rue Michel Rodange, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Une feuille de présence mentionnant les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions des actionnaires a été établie et émargée par les actionnaires ou leur représentant lors de leur entrée en séance. Cette feuille de présence signée par les membres du bureau de l'assemblée restera annexée aux présentes.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Krzyzewski Peter, es qualité d'administrateur délégué,

Le Président désigne comme secrétaire la société FIDUFISC S.A. ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand Rue,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Wetzel demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare ensuite que toutes les actions représentant l'intégralité du capital sont représentées, tel qu'il résulte de la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, et qu'en conséquence l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose au bureau de l'assemblée:

- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003,
- le rapport du conseil d'administration,
- le rapport du commissaire aux comptes.

Puis, le Président confirme que le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport du commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze (15) jours ayant précédé la présente réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Libération des trois quarts du capital non versé
6. Régime de signature bancaire
7. Divers.

Après l'exposé du Président sur les états financiers et la lecture des rapports correspondants, les actionnaires ont débattu sur les points à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement au vote les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2003, accepte à l'unanimité lesdits rapports.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 selon les modalités suivantes:

- \* Affectation de 5 % du bénéfice de l'exercice soit EUR 48,- au compte de «réserve légale».
- \* Affectation du solde soit EUR 920.15 au compte de «Résultats reportés».

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale donne à l'unanimité décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2003.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de libérer les trois quarts du capital soit le montant de 23250.01 EUR par affectation du compte «résultats reportés»

*Sixième résolution*

Monsieur Krzyzewski est seul habilité à effectuer des opérations bancaires en tant qu'administrateur délégué.

*Septième résolution*

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour en trois exemplaires originaux par les membres du bureau.

P. Krzyzewski / FIDUFISC S.A. / C. Wetzel

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04436. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085457.3/1039/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**ECOBEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 33.369.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date statutaire du 19 février 2004*

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs aux comptes arrêtés au 30 septembre 2002 et au 30 septembre 2003.

5. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

6. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de cinq à quatre. Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, administrateur
- Nour-Eddin Nijar, administrateur
- Romain Thillens, administrateur
- Pierre Hoffmann, administrateur

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085406.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.766.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 septembre 2004, a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Monsieur Moysse Dargaa en date du 26 juillet 2004 et de Monsieur Benoît Frin en date du 27 juillet 2004 et n'a pas procédé à leur remplacement.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Monsieur Eric Magrini, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et Monsieur Gérard Matheis, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg en remplacement de Monsieur Valéry Beuken, Madame Sabine Plattner et Monsieur Maarten van de Vaart. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Ensuite cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur André Wilwert, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Monsieur Jean Fell, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et Monsieur Dennis Bosje, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le nombre total des administrateurs passe ainsi de 19 à 20.

En date du 17 septembre, le Conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Anja Lenaerts, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Bastiaan Schreuders, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Benoît Lejeune, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Carl Speecke, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Frank Welman, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Gérard Birchen, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Giampiero Aversa, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Gilles Du Roy, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Hans De Graaf, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Koen van Baren, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Marie-José Reyter, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Pieter Van Nugteren, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Robert Hovenier, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Monsieur Cornelius Bechtel, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Monsieur Eric Magrini, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Monsieur André Wilwert, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Monsieur Jean Fell, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Monsieur Gérard Matheis, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- Monsieur Dennis Bosje, 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.  
Pour EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.  
C. Speecke / P. van Nugteren  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03997. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085413.2/029/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**NORDTHULIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.998.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 septembre 2004, les mandats des administrateurs:

Monsieur Benoît Nasr, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
Monsieur Björn Hansson, c/o N & T ARGONAUT AB, P.O. Box 1215, SE-111 82 Stockholm,  
MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes KPMG AUDIT, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.  
Pour NORDTHULIN LUXEMBOURG S.A.  
MONTEREY SERVICES S.A.  
Signatures  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085419.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.882.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Signature.

(085508.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 115.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.882.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 4 mars*

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés de la Société prises du 15 mars 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

2. Les associés ont décidé de reporter la perte au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant.
3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085510.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**MJ COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 44.919.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date statutaire le 10 juin 2003*

3. L'Assemblée constate que plus de la moitié du capital social de la société est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4.+5. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Ann-Christine Bouckaert, de Monsieur Bart Saelen et la société LIMACO N.V. et du Commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l. pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085421.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**HORTUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 65.535.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV04982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085424.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**HORTUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 65.535.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 9 juillet 2004 que:

- Les modifications des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée générale.

Luxembourg le 9 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV04983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085426.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**CAROLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 27.819.

—  
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLA INVESTMENT S.A.

Signatures

(085757.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**EMMSAHA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.069.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 21 mai 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

4. et 5. Les mandats d'Administrateur et de Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de 6 ans, les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Romain Thillens et Pierre Hoffmann ainsi que celui du Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rodney Haigh et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée décide de réduire le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre. Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, Administrateur
- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur
- Pierre Hoffmann, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085425.3/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**DUEDIQUATTRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.625.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1<sup>er</sup> octobre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Danilo Mosca, président du conseil d'administration, domicilié professionnellement au 11 Via Borrmei, Milan, Italie;

- Monsieur Jean Hoffmann domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Monsieur Marc Koeune domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Nicole Thommes domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Andrea Dany domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est FIDIREVISA S.A., avec siège social au 14 Via Pioda, CH-6901 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085445.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**CB RICHARD ELLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 77.325.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(085780.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 41.416.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires tenue le 17 mai 2004*

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires:

1. a approuvé les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2003;
2. a décidé, malgré des pertes cumulées aux 31 décembre 2002 et 2003 dépassant les trois quarts du capital social, de continuer les activités de la Société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 (telle qu'elle a été modifiée);
3. a accordé décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant les exercices sociaux clos aux 31 décembre 2002 et 2003.
4. a décidé (i) de reconduire Madame Simone Retter et Madame Catherine Koch dans leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004, (ii) de ne pas reconduire Madame Ute Bräuer dans ses fonctions d'administrateur et (iii) de nommer avec effet immédiat Monsieur Benoît Duvieusart aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Ute Bräuer, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004, de telle sorte que le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:
  - Madame Simone Retter, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
  - Monsieur Benoît Duvieusart, né le 27 janvier 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
  - Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (Moselle - France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
5. a décidé de reconduire la société LUX-FIDUCIARE, S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.819, dans ses fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04862. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085438.3/1005/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.883.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Signature.

(085504.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.341.940,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.883.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 4 mars 2004*

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés de la Société prises en date du 4 mars 2004 que:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés pour la période du 15 mars 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2002 ont été approuvés.
2. Les associés ont décidé de reporter la perte au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant.
3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085506.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.



**LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.226.940,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.883.

Il résulte d'une résolution des associés de la Société du 29 septembre 2004, que Monsieur John Donald Dell et Madame Heike Pineau ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 24 septembre 2004 et que Monsieur Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommé comme nouveau gérant.

Sont désormais gérants de la Société:

- Monsieur Per-Magnus Andersson; et

- Monsieur Philippe Detournay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085501.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.622.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.622.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 April 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 667 of the 30th June 2004.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, Jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, Jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,130,786.25, so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 31,000 to EUR 7,161,786.25 by the creation and issue of 5,704,629 new shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each (the «New Shares»), against the contribution in kind of part of the assets and all the liabilities of DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB, a company incorporated under the laws of Sweden, under registration n° 556613-7690, whose registered offices is at c/o Pharmacia Diagnostics AB, Box 6460, 751 37, Uppsala, Sweden («TRITONCO 1»)

2. Acknowledgment that all the assets and liabilities of TRITONCO 1, are transferred as contributions in kind by the simultaneous transfers by TRITONCO 1 of (i) 31,000 shares in the capital of MIDCO to SWEDEN DIA (Luxembourg) S.A. and of (ii) the remainder of its assets and all its liabilities to the Company.

3. Subscription of the New Shares by TRITONCO 1 and payment for such New Shares by the contribution in kind of the part of the assets and all the liabilities of TRITONCO 1 contributed to the Company and valued at EUR 71,307,857.20 including a share premium amounting at EUR 64,177,070.95.

4. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions.

5. Amendment of Article 11.3 of the Articles of Incorporation of the Company.

6. Decision to change the business year of the Company

7. Decision to amend Article 18.1 of the Articles of Incorporation of the Company

8. Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,130,786.25, so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 31,000 to EUR 7,161,786.25, by the creation and issue of 5,704,629 New Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each and the creation of a share premium account for an amount of EUR 64,177,070.95 corresponding to the share premium of the New Shares.

*Acknowledgment*

The general meeting acknowledges that all the assets and liabilities of TRITONCO 1, are transferred as contributions in kind by the simultaneous transfers by TRITONCO 1 of (i) 31,000 shares in the capital of SWEDEN DIA (SWEDEN) AB to SWEDEN DIA (Luxembourg) S.A. and of (ii) the remainder of its assets and all its liabilities to the Company.

*Subscription and payment*

DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB: 5,704,629 New Shares with a par value of EUR 1.25 each.

Here represented by Mr Hubert Janssen, prenamed;

By virtue of a proxy established under private seal, remaining here attached.

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB to the ownership of 5,704,629 New Shares with a par value of EUR 1.25 each, for a total amount of EUR 71,307,857.20, including a share premium of EUR 64,177,070.95 and have fully paid up by contribution of part of its assets and all its liabilities consisting of:

<i>Assets</i>	EUR
* 13,000 shares in SWEDEN DIA (SWEDEN) AB .....	1,040,000.00
* Subordinated convertible debenture issued by SWEDEN DIA (SWEDEN) AB .....	65,625,000.00
* Subordinated unsecured 12% loan notes issued by SWEDEN DIA (SWEDEN) AB .....	4,375,000.00
* Short term intercompany loan with SWEDEN DIA (SWEDEN) AB .....	480,000.00
* Accrued interest income .....	288,100.00
* Cash accounts .....	11,034.20
<b>Total assets .....</b>	<b>71,819,134.20</b>
<i>Liabilities</i>	EUR
* Short term intercompany borrowings .....	- 480,000.00
* Accrued interest income .....	- 25,760.00
* Other short term liabilities .....	- 5,517.00
<b>Total liabilities .....</b>	<b>- 511,277.00</b>
<b>Net assets .....</b>	<b>- 71.307.857,20</b>

(the «Contributed Assets and Liabilities»).

The existence and the value of the Contributed Assets and Liabilities is evidenced in a report established by Price-waterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch, on 29 September 2004 concluding as follows:

*«Conclusion*

Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.»

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall consequently read as follows:

«The subscribed corporate capital is set at EUR 7,161,786.25 (seven million one hundred sixty-one thousand seven hundred eighty-six Euro twenty-five cents), divided into 5,729,429 (five million seven hundred twenty-nine thousand four hundred twenty-nine) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each.»

*Request for an exemption from proportional capital tax*

The appearing parties refer to Article 4-1 of the Law of 29 December 1971, as amended, which provides for an exemption from proportional capital tax. The appearing parties state that the conditions of same legal provisions on the exemption from capital tax (droit d'apport) have been fulfilled given that TRITONCO 1, being a company resident in the European Union, has simultaneously contributed to the Company and to SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A. all its assets and liabilities. Hence, the appearing parties formally claim for the benefit of the exemption from capital contribution tax on the herefore mentioned contribution in kind, together with the shares that will be issued.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend Article 11.3 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to enable the representation of the directors at board meetings. Article 11.3 of the Articles of Incorporation shall therefore read as follows:

«11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at the meeting. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote. A member of the Board can be represented at the meeting

by one of his fellow members pursuant to a power of attorney. Such power of attorney may be in respect of only one specifically designated meeting as stated therein. A member of the Board can represent one or two of his fellow members.»

*Fourth resolution*

The general meeting decides to change the business year of the Company so that the business year shall begin the first day of January and shall end on the last day of December.

Further to the above resolution, Article 21.1 shall be read as follows:

«21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December each year.»

The general meeting acknowledges that the first year began at the date of incorporation (21 April 2004) and shall finish on 31 December 2004.

*Fifth resolution*

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and to amend Article 18.1 of the Articles of Incorporation of the Company that shall be read as follows:

«18.1 The Annual General Meeting is held each year at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Wednesday of June at 10.00 am.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.622 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte par-devant le notaire soussigné en date du 21 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 667 du 30 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 7.130.786,25 afin de le porter de son capital actuel de EUR 31.000 à EUR 7.161.786,25, par la création et l'émission de 5.704.629 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune (les «Nouvelles Actions»), par un apport en nature d'une partie de l'actif et de tout le passif de DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB, une société constituée sous le droit Suédois, enregistrée sous le numéro 556613-7690 et ayant son siège social à c/o Pharmacia Diagnostics AB, Box 6460, 751 37 Uppsala, Suède («TRITONCO 1»).

2. Reconnaissance par l'assemblée que la totalité de l'actif et du passif de TRITONCO 1, est transféré comme apport en nature dans le cadre des transferts simultanés par TRITONCO 1 de (i) 31.000 actions dans le capital de MIDCO à SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A. et du (ii) reste de son actif et la totalité de son passif à la Société.

3. Souscription des Nouvelles Actions par TRITONCO 1 et libération de ces Nouvelles Actions par apport en nature d'une partie de l'actif et de la totalité du passif de TRITONCO 1 apporté à la Société et évalué à EUR 71.307.857,20, y compris a prime d'émission de EUR 64.177.070,95.

4. Modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société afin de tenir compte des décisions qui ont été prises.

5. Modification de l'Article 11.3 des Statuts de la Société.

6. Décision de changer l'exercice social de la Société.
7. Décision de modifier l'Article 18.1 des Statuts de la Société.
8. Divers.

IV.- Après une délibération réfléchie, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 7.130.786,25 afin de le porter de son capital actuel de EUR 31.000 à EUR 7.161.786,25, par la création et l'émission de 5.704.629 Nouvelles Actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune, et par la création d'un compte de prime d'émission pour une valeur de EUR 64.177.070,95 correspondant à la prime d'émission des Nouvelles Actions.

*Reconnaissance*

L'assemblée générale reconnaît que la totalité de l'actif et du passif de TRITONCO 1 sont transférés comme apport en nature dans le cadre des transferts simultanés par TRITONCO 1 de (i) 31.000 actions dans le capital de SWEDEN DIA (SWEDEN) AB à SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A. et du (ii) reste de son actif et la totalité de son passif à la Société

*Souscription et libération*

DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB: 5.704.629 Nouvelles Actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

Ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé;

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, restant annexée au présent acte.

Lequel, après avoir indiqué que son mandant a pleinement connaissance des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son mandant, DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB la propriété de 5.704.629 Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, pour un montant total de EUR 71.307.857,20 incluant une prime d'émission de EUR 64.177.070,95, et déclare les avoir entièrement libérées par un apport en nature d'une partie de son actif et de la totalité de son passif à la Société consistant en:

<i>Actif</i>	EUR
* 13.000 actions dans SWEDEN DIA (SWEDEN) AB . . . . .	1.040.000,00
* Obligations subordonnées convertibles émises par SWEDEN DIA (SWEDEN) AB . . . . .	65.625.000,00
* Titres d'emprunt subordonnés non garanties à 12% émises par SWEDEN DIA (SWEDEN) AB . . . . .	4.375.000,00
* Emprunt à court terme avec SWEDEN DIA (SWEDEN) AB . . . . .	480.000,00
* Revenu total en intérêts . . . . .	288.100,00
* Compte en liquide . . . . .	11.034,20
<b>Total Actif . . . . .</b>	<b>71.819.134,20</b>
<i>Passif</i>	EUR
* Prêts inter sociétés à court terme . . . . .	- 480.000,00
* Revenu total en intérêts . . . . .	- 25.760,00
* Autres dettes à court terme . . . . .	- 5.517,00
<b>Total passif . . . . .</b>	<b>- 511.277,00</b>
<b>Actif net . . . . .</b>	<b>- 71.307.857,20</b>

(«l'Actif et le Passif Contribués»).

L'existence et la valeur de l'Actif et du Passif Contribués est prouvée dans un rapport établi par Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch, en date du 29 septembre et aboutissant à la conclusion suivante:

*«Conclusion*

Sur base du travail fait et décrit en la section III du présent rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous fasse croire en ce que la valeur en espèces n'est pas au moins égale a nombre et à la valeur nominale des actions émises, plus la prime d'émission.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société afin de tenir compte des décisions qui ont été prises, lequel aura alors la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 7.161.786,25 (sept millions cent soixante-un mille sept cent quatre-vingt-six Euro vingt-cinq cents), représenté par 5.729,429 (cinq millions sept cent vingt-neuf mille quatre cent vingt-neuf) actions ayant une valeur de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune.»

*Demande d'exemption du droit d'apport proportionnel*

Les comparants renvoient à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, lequel prévoit une exemption du droit d'apport proportionnel. Les comparants déclarent que les conditions prévues par ces dispositions pour l'exemption du droit d'apport proportionnel sont remplies étant donné que TRITONCO 1, étant une société domiciliée dans l'Union Européenne, a apporté simultanément à la Société et à SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A. la totalité de son actif et de son passif. Par conséquent les comparants revendiquent formellement le bénéfice de l'exemption du droit d'apport en ce qui concerne l'apport en nature pré-mentionné ainsi que les actions à émettre.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 11.3 des Statuts de la Société afin de rendre possible la représentation des administrateurs dans les conseils d'administrations. L'Article 11.3 des Statuts aura dès lors la teneur suivante:

«11.3. Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par procuration. Toute décision sera adoptée par une majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du Président sera prépondérante. Un membre du Conseil peut être représenté lors de la réunion par un autre membre conformément à une procuration. Cette procuration peut être limitée à une seule réunion précisément désignée dans cette dernière. Un membre du Conseil peut représenter un ou deux de ses collègues administrateurs.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la Société de manière à ce que l'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Suite à la résolution ci-dessus, l'Article 21.1 aura la teneur suivante:

«21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.»

L'assemblée générale reconnaît que le premier exercice a commencé à la date de la constitution (le 21 avril 2004) et se terminera le 31 décembre 2004.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date des assemblées générales annuelles et de modifier l'Article 18.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«18.1 L'Assemblée Générale Annuelle se tient chaque année au siège social de la Société ou à toute autre endroit spécifié dans la convocation à l'assemblée, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.»

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, vol. 145S, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2004.

J. Elvinger.

(084835.3/211/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

**DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.622.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(084838.3/211/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

**PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.769.425,- EUR.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.046.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 21 avril 2004, BANCA INTENSA S.p.A. ayant son siège social au 10 Piazza Paolo Ferrari à Milan a cédé 73.553 parts d'une valeur de 25,- EUR chacune et 442.560 «Preferred Equity Certificates» d'une valeur nominale de 25,- EUR chacun à I2 CAPITAL S.A. ayant son siège social au 8 Via Camillo Olivetti à Ivrea (TO) Italie.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085740.3/751/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**FINAXA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 23.704.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social le 29 mars 2002 à 11.00 heures*

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Annick Van den Ende qui désigne aux fonctions de secrétaire Madame Sylvie Bertholet.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Damien George et Monsieur Pierre Goffin.

Madame le Président expose et l'Assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;
- resteront également annexées au présent procès-verbal les procurations paraphées ne varietur par les mandataires respectifs;
- qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux actionnaires détenant ensemble 25.000 actions, soit 100 % des actions émises, sont représentés et ont eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération. Les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations;
- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Lecture et approbation du rapport du Commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire
5. Nomination statutaire

L'Assemblée reconnaît que les faits ci-dessus tels qu'exposés par le Président sont exacts et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

Madame le Président propose à l'Assemblée de reporter dans l'attente de travaux complémentaires à effectuer sous le contrôle de MM. les Réviseurs d'Entreprises, à une prochaine Assemblée Générale l'approbation définitive des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Ensuite et après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'examen du bilan et des comptes de profits et pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 est reporté à une prochaine Assemblée Générale dans l'attente de travaux complémentaires à effectuer sous le contrôle de MM. les Réviseurs d'Entreprises.
2. L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers en tant que Commissaire pour l'exercice se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

A. Van den Ende / D. George / P. Goffin / S. Bertholet

*Président / Scrutateur / Scrutateur / Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01699. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085469.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**FINAXA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 23.704.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 28 mars 2003 à 11.00 heures.*

L'Assemblée est présidée par Madame Anne Joris, qui désigne Madame Claudine Frutsaert comme secrétaire.

L'Assemblée désigne Monsieur Pierre Goffin comme scrutateur.

Le bureau ainsi formé, le Président constate que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence qui sera annexée au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présence que les deux actionnaires détenant ensemble 25.000 actions, soit 100 % des actions émises sont représentés et ont eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération. Les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations.

L'Assemblée générale étant régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

1. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.
2. Lecture et approbation du rapport du Commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
3. Approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et commissaires.
6. Démission d'un administrateur.
7. Nominations statutaires.

Le Président ouvre la discussion sur les points de l'ordre du jour et l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

A l'unanimité des voix, l'Assemblée approuve les comptes annuels relatifs à l'année d'exercice 2001.

*Deuxième résolution*

(reprenant les points 2 et 3 de l'ordre du jour).

Après lecture, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix le rapport du Commissaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2002.

*Troisième résolution*

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix le report du résultat.

*Quatrième résolution*

Par un vote spécial, l'Assemblée donne à l'unanimité décharge aux administrateurs et au commissaire.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Pierre Bultez en sa qualité d'Administrateur et de président.

*Sixième résolution*

L'Assemblée générale nomme en tant que nouvel administrateur monsieur Pierre Goffin et renouvelle les mandats de Madame Annick Van Den Ende et de Madame Anne Joris jusqu'à l'Assemblée générale de mars 2006.

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de l'année 2003.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Secrétaire donne lecture du procès-verbal et le Président déclare que la séance est levée à 11.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01697. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085474.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**BALUIKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.137.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 15 octobre 2004*

- les rapports des administrateurs et du commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité;
- les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 décembre 2002 dépassent plus de 75 % du capital souscrit de la société;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2002;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs*

M. John B. Mills;

M. Steven Georgala;

SOLON DIRECTOR LIMITED.

*Commissaire aux Comptes*

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2 rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085565.3/631/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.885.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Signature.

(085514.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.596.980,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.885.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 4 mars 2004*

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés de la Société prises en date du 4 mars 2004 que:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés pour la période du 21 mars 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

2. Les associés ont décidé de reporter la perte au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant.

3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05128. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085515.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 9.596.980,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.885.

Il résulte d'une résolution des associés de la Société du 29 septembre 2004, que Monsieur John Donald Dell et Madame Heike Pineau ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 24 septembre 2004 et que Monsieur Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommé comme nouveau gérant.

Sont désormais gérants de la Société:

- Monsieur Per-Magnus Andersson; et

- Monsieur Philippe Detournay.

*Pour la société LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05121. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085500.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**AUVITRADE LUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 81.169.

L'an deux mille quatre, le seize septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUVITRADE LUX, avec siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée sous la dénomination de ACBO LUX S.A., suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 897 du 19 octobre 2001, modifiée en AUVITRADE LUX, suivant acte reçu par le prédit notaire Neuman, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 629 du 23 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1144 du 3 novembre 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.169.



L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement du pouvoir de signature des membres du conseil d'administration, et modification subséquente de l'article douze des statuts.

2. Renouvellement du mandat des administrateurs, respectivement administrateur-délégué, qui ne sera plus de un an mais de six ans, et confirmation de l'actuel conseil d'administration.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et de modifier, par conséquent, l'article douze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats des administrateurs, respectivement de l'administrateur-délégué, pour une période de six ans.

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

a) Monsieur Stéphane Nicodeme, administrateur de sociétés, demeurant à GB-Londres NW9 5FX, 51, Ember Court, White Acre, président du conseil d'administration,

b) Monsieur Pierre Burstejn, administrateur de sociétés, demeurant à GB-Londres NW9 5FS, 42, Canterbury Court, South Acre, administrateur-délégué,

c) Madame Martine Jost Jongen, comptable, demeurant à B-4280 Abolens, 15, rue de Lens St. Servais.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille dix.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J.-P. Frank, P. Crea, S. Kieffer, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, vol. 145S, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

E. Schlessner.

(085603.3/227/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**AUVITRADE LUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.169.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

E. Schlessner.

(085604.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**EXCALIBUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 64.956.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXCALIBUR S.A., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 644 du 11 septembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 64.956.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent vingt mille trois cent vingt euros (EUR 120.320,-), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 188.000,-) à trois cent huit mille trois cent vingt euros (EUR 308.320,-) par la création et l'émission de six cent quarante (640) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-huit euros (EUR 188,-) chacune.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

3. Souscription au nom et pour le compte de WENBUR INTERNATIONAL INC à 640 actions nouvelles.

4. Démission de Monsieur Beda Fürer de son poste d'administrateur et quitus de son mandat avec effet immédiat (date de l'AGE).

5. Nomination de Monsieur Jean Edouard Durand au poste d'administrateur avec effet immédiat (date de l'AGE) pour 4 ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt mille trois cent vingt euros (EUR 120.320,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 188.000,-) à trois cent huit mille trois cent vingt euros (EUR 308.320,-), par la création et l'émission de six cent quarante (640) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-huit euros (EUR 188,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu l'actionnaire majoritaire, à savoir:

WENBUR INTERNATIONAL INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Posea Estate, Road Town,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 août 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les six cent quarante (640) actions nouvelles émises d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-huit euros (EUR 188,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt mille trois cent vingt euros (EUR 120.320,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 3. (premier alinéa)**

Le capital social est fixé à trois cent huit mille trois cent vingt euros (EUR 308.320,-), divisé en mille six cent quarante (1.640) actions de cent quatre-vingt-huit euros (EUR 188,-) chacune, entièrement libérées.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission à la date de ce jour de Monsieur Beda FÜRER de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société, et de lui donner décharge pleine et entière.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jean Edouard Durand, retraité, né à Alger (Algérie), le 26 août 1937, demeurant à F-06000 Nice, 91, avenue des Arènes de Cimiez, qui terminera le mandat de son prédécesseur, lequel expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire se tenant en l'an deux mille neuf.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, M. Perrard, N. Bley, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004, vol. 22CS, fol. 5, case 8. – Reçu 1.203,20 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

E. Schlessler.

(085692.3/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**EXCALIBUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 64.956.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

E. Schlessler.

(085693.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**MHT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 59, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 77.726.

*Auszug aus der Generalversammlung abgehalten in Mertert am 20. August 2004*

Die Aktionäre der MHT LUXEMBURG S.A. nehmen den Rücktritt von Herrn Christian Hüller aus dem Verwaltungsrat an und entlasten ihn von seinem Amt.

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Herr Ralph Gauss, Projectmanager, wohnhaft in L-3522 Dudelange, 8A, rue Emile Mayrisch.

Somit setzt sich der aktuelle Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

*Delegierter des Verwaltungsrates:*

- Herr Manfred Lausenhammer, Vertriebsleiter, wohnhaft in D-54329 Konz, Fürstehofenstrasse 22.

*Verwaltungsratsmitglieder:*

- Herr Werner Plass, Geschäftsführer, wohnhaft in D-65740 Eschborn, Unterortstrasse 58;

- Herr Ralph Gauss, Projectmanager, wohnhaft in L-3522 Dudelange, 8A, rue Emile Mayrisch.

Luxemburg, den 11. Oktober 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour MHT LUXEMBURG S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03176. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085573.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**REFLEX INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 99.336.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jean-Luc Muller, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 6 août 1964, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 88, Voie de la Liberté (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée REFLEX INTERIM, S.à r.l., (R. C. Luxembourg section B numéro 99.336), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2004, publié au Mémorial C numéro 408 du 16 avril 2004.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3.- Que le comparant en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée REFLEX INTERIM, S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2004, vol. 529, fol. 40, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2004.

J. Seckler.

(085616.3/231/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**COSMOS LUX INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.467.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg  
le 21 mai 2002 à 11.00 heures au siège social de la société*

L'Assemblée décide, sur recommandation du Conseil d'Administration, de ne pas distribuer de dividendes et de capitaliser les plus-values et autres revenus.

Le Président informe l'Assemblée Générale de la volonté de Monsieur Jean-Marie Biello, de ne plus poursuivre son mandat d'administrateur de la Sicav.

L'Assemblée prend note de cette démission et décide sur recommandation du Conseil d'Administration, d'approuver la réélection de:

- Mr Laurent Billod - GESTION LUXEMBOURG S.A., 27/29, Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

- Mr Yves Bayle - INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

- Mr Jacques Benoit - Consultant, 4, Rue Bémont 1204 Genève / Suisse

- Mr Federico Sella - BANCA SELLA S.P.A., Via Italia, 2-13051 Biella / Italie

- Mr Raymond Griesser - BCS TRADING S.A., Rue Saint Pierre 2, C.P. 384, 1701 Fribourg, Switzerland

à l'exception donc de Monsieur Jean-Marie Biello (INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg), désireux de ne plus exercer son mandat d'administrateur de la Sicav.

En remplacement de Monsieur Biello, l'Assemblée décide d'approuver, sous réserve de l'approbation de la CSSF, la nomination de Monsieur Ivan Farace di Villaforesta (INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg).

De plus, l'Assemblée, sur recommandation du Conseil d'Administration, décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une durée d'un an.

*Pour le compte de COSMOS LUX INTERNATIONAL SICAV*  
INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085579.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**TROSTEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.417.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 septembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085448.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**TOP TEN MULTIFONDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.287.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires  
tenue au siège social de la Sicav à Luxembourg le 5 mai 2004 à 11.00 heures*

- Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, que pour chaque compartiment, aucun dividende ne serait distribué. De ce fait, les actionnaires de chaque compartiment ont décidé que tous les revenus et profits nets seraient réinvestis et toutes les pertes seraient reportées.

- Les actionnaires prennent note des démissions suivantes:

- M. Wolfgang Gänsdorfer en date du 14 août 2003 de son mandat de Président du Conseil d'Administration.
- M. Sylvain Imperiale en date du 27 février 2004 de son mandat d'administrateur.
- M. Yves Bayle en date du 4 mars 2004 de son mandat d'administrateur.
- M. Ivan Farace di Villaforesta en date du 13 avril 2004 de son mandat d'administrateur.

- Les actionnaires sont informés des cooptations suivantes:

- Le 14 août 2003, M. Dietmar Böhmer, Membre du Conseil de Gestion de AMIS ASSET MANAGEMENT INVESTMENT SERVICES AG, Sommerpalais Harrach Favoritenstrasse 16/DG, A-1040 Vienne (Autriche) a été nommé nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Wolfgang Gänsdorfer.
- Le 13 avril 2004, Mme Grazia Borri, Administrateur-Délégué d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. - 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommée nouvel administrateur en remplacement de M. Yves Bayle.
- Le 13 avril 2004, M. Pietro Tasca, Directeur Général d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur en remplacement de M. Sylvain Imperiale.
- Le 13 avril 2004, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. (représenté par Mme Alessandra Degiugno), 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommée nouvel administrateur en remplacement de M. Ivan Farace di Villaforesta.

- Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, d'approuver les cooptations indiquées ci-dessus et de réélire les administrateurs suivants pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2004 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2005:

- M. Thomas R. Mitter, Membre de Conseil de Gestion de AMIS ASSET MANAGEMENT INVESTMENT SERVICES AG, Sommerpalais, Harrach Favoritenstrasse 16/DG, A-1040 Vienne (Autriche).

- De plus, les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., comme auditeur pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour TOP TEN MULTIFONDS, SICAV

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085580.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**GUINNESS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.781.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 octobre 2004, que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).

Monsieur Isaac Truzman, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085562.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**AMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 73.133.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2004, que:

Décharge spéciale est accordée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).

Monsieur Isaac Truzman, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.

Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour extrait conforme.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085569.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**MAES LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 48.985.

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAES LUX S.A., avec siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, (R. C. Luxembourg section B numéro 48.985), constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de MAPATRANS, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 24 du 16 janvier 1995,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 19 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 74 du 17 février 1997, contenant notamment la transformation en une société anonyme et le changement de la dénomination sociale en MAES LUX S.A.,
- en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 675 du 8 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Henon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle Regard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Jacquet, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.
- 5.- Remplacement des 250 actions existantes sans expression de valeur nominale par 250 actions d'une valeur nominale de 124,- EUR chacune.
- 6.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.
- 7.- Modification du régime actuel de signature.
- 8.- Modification afférente du dernier alinéa de l'article 9 des statuts.
- 9.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Daniel Jacquet à la fonction d'administrateur-délégué.
- 10.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux cent cinquante (250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme MAES LUX S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les deux cent cinquante (250) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société afin de donner au dernier alinéa de l'article 9 des statuts la teneur suivante:

**«Art. 9. (dernier alinéa)**

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, jusqu'à concurrence de trois mille sept cents euros (3.700,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société est nécessaire.»

*Huitième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Daniel Jacquet, gérant de société, né à Marseille, (France), le 15 février 1938, demeurant professionnellement à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Henon, M.-N. Regard, D. Jacquet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2004, vol. 529, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2004.

J. Seckler.

(085639.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**FONIK S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.523.

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FONIK S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 43 du 4 février 1991, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 34.523, au capital social de cinquante mille cinq cent soixante-dix virgule vingt-sept euros (EUR 50.570,27).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence



ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme holding FONIK S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding FONIK S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Reiland, P. Ceccotti, L. Rumor, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, vol. 145S, fol. 45, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

E. Schlessler.

(085611.3/227/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**H.O.M.E. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.648.

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H.O.M.E. PARTICIPATION S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, section B sous le numéro 13.648, constituée originellement sous la dénomination de H.O.M.E. HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Charles-Henri-Théodore Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 1976, publié au Mémorial C numéro 112 du 2 juin 1976,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en H.O.M.E. PARTICIPATION S.A. et une refonte complète des statuts.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant à Metz (France)

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de USD en EUR, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 382.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des douze mille (12.000) actions représentant le capital social de quatre cent quatre-vingt mille dollars US (480.000,- USD).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à quatre cent quatre-vingt mille dollars US (480.000,- USD), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,- USD = 0,791766 EUR, en trois cent quatre-vingt mille quarante-sept virgule cinquante et un euros (380.047,51 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille neuf cent cinquante-deux virgule quarante-neuf euros (1.952,49 EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt mille quarante-sept virgule cinquante et un euros (380.047,51 EUR) à trois cent quatre-vingt-deux mille euros (382.000,- EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme H.O.M.E. PARTICIPATION S.A., prédésignée, de sorte que la somme de mille neuf cent cinquante-deux virgule quarante-neuf euros (1.952,49 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-deux mille euros (382.000,- EUR), représenté par douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Abtal-Cola, C. Dostert, K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2004, vol. 529, fol. 39, case 10. – Reçu 19,53 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2004.

J. Seckler.

(085648.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**FASSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 86.030.

L'an deux mille quatre, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASSA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R. C. Luxembourg B numéro 86.030), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 806 du 28 mai 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 783 du 25 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 6.250.000,- EUR en vue de le porter de son montant actuel de 3.750.000,- EUR à 10.000.000,- EUR par la création et l'émission de 625.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Fixation du capital autorisé au montant de 30.000.000,- EUR pour une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000,- EUR) à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), par la création et l'émission de six cent vingt-cinq mille (625.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Souscription - Libération*

Les six cent vingt-cinq mille (625.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société de droit italien FASSA Srl, ayant son siège social à I-31027 Spresiano (TV), Via Lazzaris 3, (Italie).

Le montant de six millions deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société FASSA INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de trente millions d'euros (30.000.000,- EUR), représenté par trois millions (3.000.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR), représenté par un million (1.000.000) d'actions de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à trente millions d'Euros (30.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-cinq mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2004, vol. 529, fol. 40, case 5. – Reçu 62.500 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2004.

J. Seckler.

(085647.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**LUX-DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 41.848.

*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège de la société le 21 mai 2003*

Bureau:

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Roland Kayser.

Le Président nomme secrétaire Monsieur Erich de Rekeneire. L'assemblée nomme scrutateurs MM. Christian Malray et Robert Wiget.

Présences:

Les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'Assemblée sont mentionnés sur la liste de présence ci-jointe, laquelle a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents.

Ils se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau indique que toutes les actions sont présentes ou représentées.

*Ordre du Jour:*

Le président fait part de l'ordre du jour, lequel comprend les points suivants:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2002.
- Adoption des comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.
- Décision concernant l'affectation du résultat.
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires
- Divers.

*Délibérations*

Après délibérations, l'Assemblée décide à l'unanimité:

1. d'approuver les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002; le total bilantaire est de 932.560,68 euros et le résultat se solde par une perte de 148.530,23 euros;
3. de reporter la perte sur l'exercice 2003;
4. d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant l'exercice écoulé;
5. de nommer le cabinet de réviseur ANDRE HOSTE & ASSOCIES de Bruxelles (B) commissaire aux comptes pour une durée d'une année, le mandat se terminant avec l'assemblée générale statuant sur les résultats de l'année 2003;

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est épuisé.

Le président lève la séance à 11.00 heures.

E. de Rekeneire / C. Malray / R. Wiget / R. Kayser

*Le Secrétaire / Les Scrutateurs / Le Président*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04350. – Reçu 99 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(085676.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**XANATUM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 92.340.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> octobre 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire la société PROCEDIA, S.à r.l., à l'administrateur délégué démissionnaire Monsieur Gabriel Jean et au commissaire aux comptes démissionnaire MARBLEDEAL LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

La société ABACAB, S.à r.l., avec siège social au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration  
tenu à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Martin Michaeli, administrateur de sociétés, demeurant au 135 allée des Charmes, 57810 Rhodes (France), a été élu aux fonctions d'administrateur délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

*Pour XANATUM FINANCE S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00481. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085594.3/768/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**WINCHESTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 83.293.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Ar-lon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006. La décision des Administrateurs du 31 décembre 2002 de coopter M. Christoph Kossmann au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat de nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

*Pour WINCHESTER INTERNATIONAL S.A., société anonyme*

*EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme*

*A. Garcia-Hengel / S. Wallers*

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04472. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085720.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**LUX-DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 41.848.

*Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2003*

Présence:

- DIPSA. S.A., représentée par Monsieur De Rekeneire, détenant 30 % des parts sociales.
- SOFIBRU S.A., représentée par Monsieur Malray, détenant 30 % des parts sociales;
- SOPARDIF S.A., représentée par Monsieur Wiget, détenant 20 % des parts sociales;
- EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Kayser, détenant 20 % des parts.

Le lundi, 26 mai 2003, à 10.30 heures, s'est tenue une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUX-DIFFUSION S.A.

Conformément à l'ordre du jour, le transfert du siège social a été approuvé à l'unanimité par les actionnaires.

Le nouveau siège social est au 459, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée générale extraordinaire s'est clôturée à 10.45 heures.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

R. Kayser

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04358. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(085671.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**POLYGRAPHIC SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.320.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 juillet 2004*

Bureau:

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Kayser.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur Nicolas Decker.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Exposé du Président:

Monsieur le Président expose ensuite:

- qu'il résulte de la liste de présences prémentionnée que les 2.498 actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui, en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du Jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003.
2. Affectation du résultat de l'exercice 2003.
3. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Constation de la validité de l'assemblée*

Tous les faits exposés par le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et après avoir délibéré a pris les résolutions suivantes:

*Résolutions*

*Première résolution*

Après avoir donné lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2003 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à EUR 102.374,- au poste «Résultats reportés».

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne quitus et décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2003 pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2003, les intéressés participant au vote s'abstenant chacun en ce qui le concerne.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale nomme PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprise, comme Commissaire aux Comptes. Le mandat du Commissaire aux Comptes vient à l'échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2004.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

En application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée Générale décide de continuer les activités de POLYGRAPHIC SERVICES INTERNATIONAL S.A.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président prononce la clôture de la séance à 12.00 heures.

A. Sold / D. Fonck / N. Decker / R. Kayser

*Président / Scrutateur / Scrutateur / Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04155. – Reçu 168 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(085659.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**VERA F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 72.357.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2003, assemblée tenue de façon extraordinaire au siège de la société en date du 20 septembre 2004*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame P. Oppenheimer-Morales, demeurant 40, East 89th Street, App. 12D, NY 10128-1218 New York, de son poste d'administrateur et lui donne, à l'unanimité, décharge pleine et entière de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

Est nommé administrateur, en remplacement de Madame Oppenheimer-Morales, Monsieur Maurice Rosman, employé, demeurant 19, avenue des Bains L-5610 Mondorf-les Bains.

Le nouvel administrateur reprend et poursuit le mandat de son prédécesseur.

Strassen, le 12 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03597. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085685.3/578/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**CEODEUX LPG VALVES TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.594.

## EXTRAIT

En date du 23 septembre 2002, lors d'une assemblée générale ordinaire, Monsieur Marc Schaus a été nommé administrateur en remplacement de Madame Monique Ast-Schmitz, démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Décharge a été donnée à l'administrateur démissionnaire.

Suite à cette nomination, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz - Président, Diplômé en sciences économiques, Villa de Heisdorf

- M. Marc Schaus, Diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange

- M. Jos. Neyens, Directeur financier, Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06419. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085714.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**FORMULA G, Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 103.569.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

Ont comparu:

1) Mademoiselle Sandra Grosso, secrétaire, née à Luxembourg le 29 mai 1977, demeurant à L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation;

2) Monsieur Davide Grosso, employé, né à Luxembourg le 19 novembre 1973, demeurant à L-2133 Luxembourg, 60, rue Nicolas Martha.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORMULA G.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Fentange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce et la fabrication de lits, ainsi que la commercialisation de tous produits à l'effigie de la marque FORMULA G.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante (50) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.



**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions devra en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de février à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

#### *Souscription*

Les cinquante (50) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Mademoiselle Sandra Grosso, prénommée, vingt-cinq actions .....	25
2) par Monsieur Davide Grosso, prénommé, vingt-cinq actions. ....	25
Total: cinquante actions .....	50

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Mademoiselle Sandra Grosso, secrétaire, née à Luxembourg le 29 mai 1977, demeurant à L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation;
  - b) Monsieur Davide Grosso, employé, né à Luxembourg le 19 novembre 1973, demeurant à L-2133 Luxembourg, 60, rue Nicolas Martha.
  - c) Monsieur Luciano Grosso, entrepreneur, né à Musile Di Piave (Italie) le 24 février 1947, demeurant à L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire, la société anonyme FIDUCIAIRE AUCCURA S.A., avec siège social à L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 93.675.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé à élire parmi ses membres un administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: S. Grosso, D. Grosso, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 26, case 8. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 octobre 2004.

T. Metzler.

(086375.3/222/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2004.

---

**CI.PE.FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.767.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(085763.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**CI.PE.FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.767.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(085773.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**TOPSET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.122.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée TOPSET HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg, sous la section B et le numéro 43.122,

constituée par acte reçu par M<sup>e</sup> Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 25 février 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 11432, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 37129.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 6 septembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sarah Bravetti, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les six (6) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement du solde restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore provisionnés dans les états financiers de liquidation

*Sixième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société TOPSET HOLDING S.A., qui cessera d'exister.  
L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, Ch. Velle, S. Bravetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, vol. 145S, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

J. Delvaux.

(085835.3/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**ROTAREX ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 52.481.

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2002 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001, les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de 3 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz - Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf
- M. Marc Schaus, administrateur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- PD Dr. habil. Enno Weiss, Docteur en sciences économiques, Nürnberg

Lors de cette même assemblée, le mandat de Commissaire aux Comptes de la Compagnie de Révision n'a pas été reconduit.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

L'assemblée Générale a nommé H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.238, nouveau Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02344. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085712.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**EVENT & TRAVEL BLENDERS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.073.

*Réunion du conseil d'administration*

Les soussignés:

- Monsieur Hubert Culot,
- Monsieur Hans Ghysaert,
- Madame Christine Collignon,
- Madame Karin Clette,

agissant tous en leur qualité de membre du conseil d'administration de la société EVENT & TRAVEL BLENDERS, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 818 du 30 mai 2002, tous présents ou représentés et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Conseil d'Administration avec pour ordre du jour:

- 1) Acceptation de la démission de Monsieur Hans Ghysaert en sa qualité d'administrateur délégué;
- 2) Nomination de Monsieur Hubert Culot, en qualité de nouvel administrateur délégué;
- 3) Divers.

Après avoir constaté que la présente réunion du Conseil d'Administration est régulièrement constituée et que tous des administrateurs sont présents ou représentés, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

*Première décision*

Les administrateurs acceptent la démission de Monsieur Hans Ghysaert en sa qualité d'administrateur délégué, étant précisé que ce dernier restera administrateur de la société.

*Seconde décision*

Les administrateurs ont décidé à l'unanimité en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, de nommer en qualité de nouvel administrateur délégué de la société, Monsieur Hubert Jean Joseph Marie Culot, Directeur Commercial, né à Saint-Mard (Belgique) le 17 juin 1965, demeurant au 14, rue Bataillon Laplace, à B-6760 Bleid (Belgique). Son mandat prend effet à compter de ce jour et expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04432. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(085694.3/220/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**FINANCIAL RIDGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 49.401.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(085769.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**FINANCIAL RIDGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 49.401.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(085761.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DOUBLET ET CIE, Société en nom collectif.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 97.637.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 28 novembre 2003*

Les associés décident de nommer Madame Monique Doublet, née le 22 mai 1944 à Nouan-sur-Loire, demeurant à P.O. Box Doha, Etat du Qatar, 32 Al Mashreef Street, P.O. Box 22185, en tant que gérante de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Les gérants ont chacun individuellement vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son projet social.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

DOUBLET ET CIE, Société en nom collectif

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05281. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(085770.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**HDP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.975.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HDP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1296 du 6 septembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.975.

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Caruso, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Fonck, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autre formalité, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.
- 2) Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et fixation des émoluments du liquidateur.
- 3) Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur de la société la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

*Pouvoirs du liquidateur*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-S. Baranski, J.-P. Caruso, F. Fonck et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 octobre 2004, vol. 468, fol. 32, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 octobre 2004.

A. Lentz.

(086092.3/221/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 41.000.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand four, on the seventh of October.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary public residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Georgios I. Prousanides, director, with professional address in Maroussi 151 24 Athens (Greece), hereby represented by Mrs Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Athens, on September 7th, 2004.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company SEA CORAL INVESTMENTS S.A., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 41.000, has been incorporated according to a deed of notary Henri Beck, residing in Echternach, dated July 24th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 544, dated November 24th, 1992. The articles of the Company were modified for the last time by conversion in euro, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1335, dated September 14th, 2002.

That the issued share capital of the Company is set at thirty thousand nine hundred eighty-six euro sixty-nine cent (30.986,69 EUR) represented by one thousand two hundred fifty (1.250) shares without par value.

That Mr Georgios I. Prousanides prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the company.

That in his quality of sole shareholder of the Company, Mr Georgios I. Prousanides hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

That Mr Georgios I. Prousanides moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the Company SEA CORAL INVESTMENTS S.A., and that he will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by himself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the shareholders' register and the share certificates have been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Georgios I. Prousanides, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Maroussi 151 24 Athènes (Grèce), ici représentée par Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Athènes le 7 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme SEA CORAL INVESTMENTS S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.000, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 24 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 544 du 24 novembre 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par suite de la conversion en euro, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1335 du 14 septembre 2002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Que Monsieur Georgios I. Prousanides prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SEA CORAL INVESTMENTS S.A., et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C.E. Cottier-Johansson, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 octobre 2004, vol. 468, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 octobre 2004.

A. Lentz.

(086056.3/221/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**COMPTOIR ANTI-FEU LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R. C. Luxembourg B 45.071.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085783.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**COMPTOIR ANTI-FEU LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R. C. Luxembourg B 45.071.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085781.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---